

## DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le huit novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Madame Valérie VÉRON ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Catherine HAMON et Monsieur Thierry MARQUIS ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING

**ABSENTES** : Madame Sabine ANGINARD, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Olivier BÉZIE

Nombre de conseillers

En exercice ..... 33

Présents ..... 27

Votants ..... 29

DCM n°225/2023 - 7.10.2

Budget 2023 de la commune - admissions en créances éteintes

Rapporteur : Madame GILLOT

Madame la comptable du Trésor a transmis le 09 octobre 2023 des demandes d'admission en créances éteintes pour un montant total de 271,32 euros. Ces demandes concernent un débiteur en situation de surendettement pour des impayés de restauration scolaire couvrant la période de juin à novembre 2022.

Considérant l'avis favorable des membres de la commission communale moyens généraux réunis le 12 octobre 2023,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**ACCEPTE** ces admissions en créances éteintes pour un montant de 271,32 euros.

Cette dépense fera l'objet d'un mandat sur le compte 6542 du budget 2023 de la commune.

Délibération publiée le 28 novembre 2023

Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU

Le secrétaire de séance  
Olivier BÉZIE



Envoyé en préfecture le 27/11/2023  
Reçu en préfecture le 27/11/2023  
ID : 044-200078079-20231114-DCM\_2023\_225-DE

